AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS UNIQUE – Réf. Commune : PUn2026-03 – N° DPA : 10025184

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis unique visant à étendre le parcellaire et diminuer le nombre d'emplacements de camping pour l'établissement du camping LA BONNE HEURE référencé sous le N° 10092024.

La demande est introduite par la société LA BONNE HEURE SRL, ayant établi son siège social Rue de Charleville, Membre 2b à 5550 Vresse-sur-Semois.

Le terrain concerné par la demande est situé Rue de Charleville, Membre 2b à 5550 Vresse-sur-Semois et cadastré sur le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois, 3ème division MEMBRE, section B, parcelles n° 5A – 5/2 – 7L – 10B – 11A – 12B – 14A – 46T2 – 7K – 8A.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

1. Le permis d'urbanisme concerne la modification du parcellaire par la révision des emplacements existants ainsi que l'intégration d'une nouvelle parcelle (cadastrée sous le n° 8A) destinée au placement d'une ou plusieurs installations mobiles (de type tentes).
2. Le permis d'environnement concerne les activités répertoriées sous les rubriques suivantes :

Rubrique	Type	Installation ou activité classée
55.22.02	Classe 2	Terrains de camping d'une capacité supérieure ou égale à 50 emplacements et inférieure à 400 emplacements
90.13	Classe 2	Station d'épuration individuelle égale ou supérieure à 100 équivalent-habitant
63.12.07.01	Classe 2	Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3.000 l pour les réservoirs aériens et à 5.000 l pour les réservoirs enterrés

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.29 du Code de l'environnement.

Date d'affichage de l'enquête publique	**Date d'ouverture de l'enquête publique et durée**	**Lieu, date et heure de clôture de la séance de l'enquête publique**
30/10/2026	Date d'ouverture : 04/11/2026 Durée : 15 jours	Commune de Vresse-sur-Semois le 18/11/2026 à 11 heures

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :
Administration communale, Rue Albert Raty, 112 à 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS : les jours ouvrables de 9 à 12 heures

Pour les consultations les jours ouvrables jusqu'à 20 heures ou le samedi entre 10 et 12 heures : un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme.

Tout rendez-vous est à fixer auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, joignable par téléphone au 061/46 58 30 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@vresse-sur-semois.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire daté et signé à l'adresse suivante : rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@vresse-sur-semois.be
- remises au Service Urbanisme dont le bureau se trouve : rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PUn2026-03**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Vresse-Sur-Semois - rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois, le **18/11/2026 à 11 heures.**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement - la personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Patricia MARTIN dont les bureaux se trouvent rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois.

Vresse-sur-Semois, le 29 OCT. 2026

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Sylvain BOSSART

Administration Communale - Vresse-sur-Semois (Namur)

Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD